

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



TRIPARTITE SIDÉRURGIE: UN ACCORD DE PRINCIPE A ÉTÉ TROUVÉ ET LE PLAN SOCIAL EST ÉCARTÉ

Lors de la **réunion tripartite** du 15 décembre 2020, un **accord de principe** a pu être trouvé entre le gouvernement luxembourgeois, la direction d'ArcelorMittal ainsi que les représentants des syndicats contractants. L'accord final, qui entérinera une **garantie d'emploi** pour les salariés d'ArcelorMittal et le **maintien des sites et des structures sidérurgiques** au Luxembourg pour une durée de cinq ans (2021-2025), sera rédigé en début d'année prochaine.

Pour rappel, cette tripartite est la conséquence directe de la décision de la direction d'ArcelorMittal de procéder à un projet d'économies visant à améliorer la rentabilité de l'entreprise, derrière lequel se cache toutefois un plan de restructuration ayant pour conséquence de **réduire 15% des effectifs**. Ceci correspond à la **suppression de 536 postes (sur 3514)** à plein temps sur les différents sites du pays, incluant Differdange, Dommeldange, Esch-Belval, Rodange, l'Administration (Luxembourg et Esch-sur-Alzette) et Bissen.

Aujourd'hui et demain : une garantie d'emploi pour tous les salariés

L'OGBL, majoritaire au niveau du secteur de la sidérurgie et au sein de l'entité ArcelorMittal Luxembourg, a revendiqué depuis le début la tenue d'une tripartite afin de maintenir les emplois et d'obliger l'entreprise à investir pour assurer le maintien des sites et des outils de production ainsi que la modernisation des installations, pour garantir un avenir pour la sidérurgie au Luxembourg.

La suppression des postes aura pour conséquence de créer un sureffectif tout au long de la durée de l'accord. À côté des départs naturels projetés (retraites, préretraites postées et autres départs), les parties ont convenu de recourir à des **préretraites ajustement**. Selon les estimations, près de **240 salariés** pourront bénéficier d'un départ avancé pour ainsi atténuer les effets du plan de restructuration. Ceci englobe pour l'instant **tous les salariés nés en ou avant 1964**. Ces derniers pourront y recourir tout au long de l'accord. Les années subséquentes pourront éventuellement aussi être considérées, si les partenaires sociaux s'accordent et sous condition d'être validées par les instances compétentes.

Parallèlement, tous les salariés ayant perdu leur poste de travail seront intégrés dans la nouvelle **cellule de reclassement** (CDR). Bien qu'ayant fait ses preuves par le passé, l'OGBL a plaidé pour la mise en place d'une «**CDR 2.0**» ayant pour objectif d'accompagner les salariés en vue de les **réaffecter à un poste pérenne** le plus rapidement possible. Selon ArcelorMittal, près de **280 salariés** pourront potentiellement la rejoindre. Les partenaires sociaux ont convenu de recourir à tous les instruments mis à dispositions : missions temporaires, prêt temporaire de main-d'œuvre,

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



formation continue et autres, afin d'éviter le recours au chômage partiel. Il est évident que les salariés en CDR seront également prioritaires lors de remplacements suite à des départs.

En ce qui concerne les projets de sous-traitance, l'OGBL a obtenu la suspension de certains d'entre eux. Ceci a pour conséquence de **suspendre des externalisations à hauteur de 60 effectifs temps plein**, ce qui correspond à presque la moitié des projets initiaux.

Maintenir tous les sites et assurer un avenir pour la sidérurgie luxembourgeoise

L'OGBL a depuis le début revendiqué des investissements pour assurer l'avenir des emplois et des activités de l'entreprise, même au-delà de l'accord. Ces investissements constituent des garanties pour assurer l'accompagnement du projet par les représentants du personnel. Sur ces points, les ministères ont rejoint l'OGBL pour exiger non seulement des engagements, mais aussi des garanties en cas de non-respect des engagements pris. Ainsi, après de longues discussions, la direction d'**ArcelorMittal s'est engagé à investir entre 165 et 202,5 millions d'euros**. Le premier chiffre est un seuil minimum pour garantir le maintien des outils, dont **65 millions d'euros au minimum sont nécessaires pour renforcer les sites avec des projets clés**. Les représentants du personnel et le gouvernement ont également obtenu des garanties quant au **maintien du siège d'ArcelorMittal au Luxembourg** et des activités qui en feront partie. Un signal fort a aussi été envoyé par les représentants du gouvernement, qui ont exigé que l'entreprise rembourse une partie des aides obtenues si elle ne respecte pas les engagements pris. Cette demande fait partie des revendications de l'OGBL au niveau national, qui demande à ce que les entreprises bénéficiant d'aides aient à rendre des comptes.

Même si certains avaient déjà annoncé haut et fort sa mort, l'entreprise a confirmé **sa volonté de maintenir le site de Dommeldange**. Pour l'OGBL, il faudra développer un plan industriel pour garantir l'existence de cet atelier mécanique dédié aux sites sidérurgiques luxembourgeois, à l'instar de ce qui sera nécessaire pour l'ensemble des sites sidérurgiques. De manière générale, l'OGBL a identifié les investissements prioritaires et mettra l'accent sur tous les projets d'avenir afin de **construire l'industrie sidérurgique de demain**.

Pour l'OGBL, le travail ne fait que commencer

L'OGBL ne cache pas sa déception quant à la décision de la direction de supprimer des postes, motivée par la poursuite d'une plus grande rentabilité, sans tenir compte des conséquences néfastes que cela aura pour les salariés concernés. La signature de cet accord tripartite offrira néanmoins un peu de répit aux salariés d'ArcelorMittal quant à leur existence et leur avenir.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Toutefois, l'OGBL reste vigilant et veillera à la défense des intérêts de l'ensemble des salariés d'ArcelorMittal, tout au long de l'accord. Ceci passe par **le maintien intégral des conditions de rémunération et des conditions de travail**. La santé et la sécurité doivent faire partie des éléments essentiels de la démarche afin de garantir un **bien-être au travail**. Ces éléments relèvent des réflexions de l'OGBL et influenceront ses prises de décisions quant aux différentes **réorganisations à venir**.

Enfin, **l'OGBL tient à saluer l'action et l'engagement du gouvernement luxembourgeois**, qui a permis d'aboutir à cet accord garantissant que la sidérurgie fasse et continue de faire partie de l'identité du Luxembourg.

**Communiqué par le syndicat Sidérurgie et Mines de l'OGBL
le 15 décembre 2020**